

DÉPARTEMENT de la
MOSELLE

ARRONDISSEMENT de
METZ-CAMPAGNE

CANTON DE VIGY

**SYNDICAT MIXTE
DES RUISSEAUX DU
HAUT-CHEMIN**

57640 CHARLY-ORADOUR

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL SYNDICAL**

DU SYNDICAT MIXTE DES RUISSEAUX DU HAUT-CHEMIN

Envoyé en préfecture le 03/02/2026

Reçu en préfecture le 03/02/2026

Publié le

ID : 057-200078798-20260126-12S20260128D003-DE

**délibération :
D_2026_1_3**

L' an deux mille vingt six, le lundi 26 janvier à 18 h 00, le Conseil Syndical dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire en Mairie de Charly-Oradour, sous la présidence de Madame BERGER Delphine, La Présidente.

Nombre de délégués en
exercice : 13

Date de convocation du : 13 Janvier 2026

Présents : 13

Titulaires : Monsieur EHLINGER Laurent, Monsieur PIERRON Florent, Monsieur TURCK Gilbert, Madame BERGER Delphine, Monsieur GAUDÉ Hervé, Monsieur HENNEQUIN François, Monsieur SCHRECKLINGER Didier, Monsieur HUBERTY René, Madame MARQUES Maria

Votants : 13

Suppléant(s) en situation délibérante : Monsieur COTTEL Mathieu, Monsieur ECKENFELDER René, Monsieur FREY Nicolas, Monsieur GAILLOT Cyril

**Objet : ADHESION DU
SYNDICAT AU COMITE
NATIONAL D'ACTION
SOCIALE (CNAS)**

Absent(s) : Monsieur DIEUDONNE Vincent, Monsieur BALLARINI Jean-Louis, Madame EMMENDOERFFER Jocelyne, Monsieur CAYOTTE Jean-Paul

Excusé(s) :

Secrétaire de Séance : Monsieur René HUBERTY

Le CNAS est un organisme d'action sociale qui permet au personnel des collectivités de pouvoir bénéficier de diverses prestations sociales et de loisirs : chèques vacances, participations aux centres de loisirs, primes naissances, chèques réduction....

Par délibération du 15 juin 2022, le Conseil Syndical a autorisé l'adhésion du syndicat au CNAS pour le technicien de rivière avec prise d'effet au 1er janvier 2022 et a désigné Monsieur Simon RAJECKI comme pour agent délégué et correspondant du CNAS.

Le personnel a changé, il est nécessaire de reprendre une délibération pour permettre à la nouvelle technicienne de rivière de bénéficier du CNAS.

Le montant de cotisation (qui s'élevait à 222€ en 2025) est pris en charge en totalité par le syndicat.

Il est demandé au Conseil syndical de désigner Madame Laura GIACOMIN, membre du personnel, en qualité de délégué agent pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS et comme correspondante entre le CNAS et le syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité, désigne Laura GIACOMIN, technicienne de rivières, déléguée agent et correspondante du CNAS pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS et comme correspondante entre le CNAS et le syndicat.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Le secrétaire de séance,
René HUBERTY

Emis le 26/01/2026, transmis en sous-préfecture et
rendu exécutoire le

La Présidente,
Delphine BERGER

